



Formations 2025

Capstan Sud-Ouest

Capstan avocats, organisme de formation depuis 2007, certifié QUALIOPI, propose des modules de formation bâtis autour de quatre principes directeurs :



Connaître

Les formations permettent d'actualiser vos connaissances avec un avocat, praticien du droit du travail, qui tous les jours assiste les entreprises dans la recherche de solutions.



Réaliser

Elles apprennent à mettre en œuvre les règles et les outils que la loi met à votre disposition pour organiser la collectivité de travail.



Echanger

Elles favorisent l'échange des pratiques avec l'avocat intervenant mais aussi avec les autres participants qui pour l'essentiel œuvrent dans les ressources humaines.



Comprendre

Elles permettent, par la mise en perspective de la législation dans le temps, de comprendre les évolutions des relations de travail



NOS OFFRES DE FORMATION

Notre Pôle formation propose des formations dans tous les domaines du droit social à destination des professionnels des entreprises (direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie) de tous secteurs professionnels.

Nos formations permettent de suivre l'actualité sociale et d'entretenir ou de développer des connaissances sur des thèmes experts, en lien avec les réformes les plus récentes et leurs répercussions opérationnelles pour les entreprises.

Les formations proposées dans cette plaquette sont déclinables en formation intra ou interentreprises pour un secteur ou une branche, également en formation individuelle.

Nos formations peuvent se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Nos formations favorisent les échanges interactifs avec les participants.

Un support pédagogique est élaboré spécialement pour chaque formation.

Notre Pôle formation s'est doté de nouveaux équipements et outils pour améliorer la qualité de nos formations en présentiel et en distanciel (grand écran, Teams, Skype entreprise, possibilité de PODCAST).

Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation. (Kahoot)

Dans tous nos domaines de compétence et selon les demandes spécifiques, nous élaborons une proposition de formation et un devis adapté (dans un délai de 15 jours suivant la demande).

Notre Pôle formation peut également répondre à une demande de formation commune au dialogue social (service RH et représentants du personnel, délégués syndicaux)

Retrouvez, dans notre plaquette, toutes nos formations pour 2025. Inscrivez-vous dès maintenant en contactant notre Pôle formation ;

Vous pouvez suivre nos événements et les dernières actualités sur notre site internet et les réseaux sociaux www.capstan.fr et sur LinkedIn.

Florence MILAN
Directrice Pôle Formation
Référente pédagogique
Référente handicap

Florence LOURDE
Responsable Pôle Formation
Référente administratif
Référente handicap



NOS TROIS OFFRES DE FORMATION

Les trois offres de formation Capstan Sud-Ouest permettent de répondre aux besoins des différents praticiens et décideurs des ressources humaines de l'entreprise :

Les Jeudis du Cabinet

4 journées de formation réparties sur l'année pour vous permettre de sécuriser et optimiser la gestion sociale, adapter et acquérir des connaissances indispensables à la gestion des ressources humaines.

A partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre sont évoquées les conséquences pratiques pour l'entreprise.

Les Ateliers du Social

6 matinées pour une approche pratique d'un thème de droit social en lien avec la gestion quotidienne des salariés.

L'étude et l'analyse des situations pratiques sont inspirées de nos expériences professionnelles.

Pour chaque thème traité, sont évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre pratique au travers d'exemples et de modèles mis à disposition

Les Formations à la Carte

Nous sommes attentifs à toujours répondre précisément aux besoins de chaque entreprise.

Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande.

Les Jendis du Cabinet
C A P S T A N



100% des participants satisfaits



Les Jueudis du Cabinet

C A P S T A N



PUBLICS

Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

PREREQUIS : Aucun



OBJECTIFS

- 1** Sécuriser et optimiser la gestion sociale en actualisant de façon permanente les connaissances techniques et juridiques au contact de l'intervenant et des autres participants.
- 2** Adapter et acquérir des connaissances indispensables à tous ceux qui du fait de leurs fonctions au sein de l'entreprise gèrent les ressources humaines.
- 3** Évoquer et tirer les conséquences pratiques pour l'entreprise à partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre.



DÉROULEMENT

Cette formation a lieu en présentiel.

Cette formation s'articule à raison d'une journée de 7h00 par trimestre (28 heures sur l'année).

Une première demi-journée est consacrée à l'Actualité légale et jurisprudentielle : L'actualité comprend les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire) les arrêts récents de la Cour de cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Elle débouche sur une analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes pour l'entreprise.

L'autre demi-journée est consacrée au développement d'un thème spécifique présentant un intérêt particulier dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

Sur ce thème, au-delà du rappel des règles de droit, sont évoquées des situations pratiques transposables à votre entreprise



METHODES PEDAGOGIQUES

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs

A l'occasion de chaque journée un support de formation reprenant les thèmes abordés est remis à chaque participant.

Chaque session est animée par un avocat associé praticien du droit social.



ADHÉSION

4 journées de 7 heures réparties sur l'année.

Horaires : 9h30-12h30 / 13h30-17h30 accueil des participants 9h00

Tarif : 2280,00 € HT par personne pour les 4 journées, déjeuners inclus.

Attention : Il s'agit d'une inscription forfaitaire annuelle. Les personnes absentes se verront adresser le document de la formation à laquelle elles n'auront pas participé.



DATES ET LIEUX ET THEMES

13 ou 20 mars 2025

Thème : Modifier le contrat de travail

MERCURE SAINT GEORGES
Rue Saint Jérôme
31000 Toulouse

12 ou 19 juin 2025

Thème : Tirer profit des dispositifs d'épargne salariale

MERCURE SAINT GEORGES
Rue Saint Jérôme
31000 Toulouse

11 ou 18 septembre 2025

Thème : Gérer un dossier d'inaptitude

DOMAINE DE PREISSAC
2, route du Clos du Loup
31180 Castelmaurou

4 ou 11 décembre 2025

Thème : Le contrôle URSSAF

CITIZ HOTEL
18 Allées Jean-Jaures
31000 Toulouse

Les Ateliers du Social CAPSTAN



100% des participants satisfaits



Les Ateliers du Social

C A P S T A N

C'est à la demande de nos clients que nous avons imaginé ces « ateliers ». Ce terme définit bien la finalité pratique que nous voulons donner aux échanges.



PUBLICS

Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie



PREREQUIS : Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

OBJECTIFS

Il s'agit d'une approche pratique d'un thème de droit social en lien avec la gestion quotidienne des salariés.

Dans le cadre du thème spécifique les objectifs seront :

1. Traiter de manière approfondie et sous un angle pratique un thème en droit social ou RH
2. Entretenir et développer les aptitudes et compétences indispensables à une fonction managériale et/ou RH et/ou juridique

Pour chaque thème traité, sont évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre pratique au travers d'exemples et de modèles mis à disposition. C'est aussi un moment d'échange sur les bonnes pratiques entre participants.



DÉROULEMENT

Cette formation peut s'effectuer en présentiel ou en distanciel.

Cette formation est organisée sur six matinées de 4h de 9h00 à 13h00. L'étude et l'analyse des situations pratiques sont inspirées de nos expériences professionnelles.

Elle se déroule dans nos locaux à Toulouse et donne lieu à la remise d'un support pour chaque participant. Locaux du Cabinet CAPSTAN – 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE.

La tenue de cette formation est subordonnée à un nombre minimum de 4 personnes présentes.



METHODES PEDAGOGIQUES

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs

A l'occasion de chaque session un support de formation reprenant les thèmes abordés est remis à chaque participant

Chaque session est animée par un juriste ou un avocat praticien du droit social.



ADHÉSION TARIFS

Horaires : 9h00 – 13h00 accueil des participants 8h45

Les honoraires comprennent, outre les matinées de formation dispensées par les intervenants, la remise du support préparé par le Cabinet ainsi que les collations usuelles.

Les honoraires facturés pour chaque participant sont les suivants :

6 matinées 1650€ HT soit 275€ HT/ matinée

5 matinées 1583 € HT soit 317€ HT/ matinée

4 matinées 1308€ HT soit 327€ HT/ matinée

3 matinées 1057€ HT soit 353€ HT/matinée

2 matinées : 730€ HT soit 365€ HT/ matinée

Attention : Il s'agit d'une inscription forfaitaire. Les personnes absentes se verront adresser le document de la formation à laquelle elles n'auront pas participé.

La matinée suivie isolément est facturée 450 € Hors taxes.

Les Ateliers du Social peuvent être organisés directement dans votre entreprise selon des conditions à définir au regard du nombre de participants.



Programme 2025

Les Ateliers du Social
C A P S T A N



Les négociations annuelles obligatoires (NAO)

Date : 4 février 2025

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Connaître le cadre juridique actuel des négociations obligatoires, maîtriser le contenu des trois grands thèmes et savoir formaliser l'issue des négociations.

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu :

I – Négocier éventuellement un accord de méthode

II – Le contenu des thèmes de négociation obligatoire

1. Négocier sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée (bloc 1)
2. Négocier sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) (bloc 2)
3. Négocier sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) (effectif d'au moins 300 salariés)

III – Organiser et gérer la procédure de négociation

1. Exemple de calendrier
2. Prendre l'initiative de la négociation
3. Identifier les participants à la négociation
4. Tenir une réunion préparatoire
5. Communiquer les documents permettant de négocier
6. Rémunérer le temps passé à la négociation - Zoom sur le crédit d'heures de délégation

IV. Finaliser la négociation périodique obligatoire par la conclusion d'un accord ou d'un PV de désaccord

1. Conclure un accord collectif
2. Rédiger un PV d'ouverture des négociations sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
3. Rédiger un PV de désaccord
4. Déposer l'accord ou le PV de désaccord et assurer les mesures de publicité

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur. Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Les temps de travail dérogatoires : travail de nuit, dimanche, jours fériés et astreintes

Date : 4 mars 2025

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Maîtriser les particularités de certains temps de travail nécessaires à l'activité économique de l'entreprise.

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu :

I – Le travail de nuit

1. Définition du travail de nuit
2. Le travail de nuit doit être justifié
3. Identifier le travailleur de nuit
4. Les modalités de mise en place
5. Le statut du travailleur de nuit
6. Le travail de nuit exceptionnel

II – Le travail en soirée

III – Le travail du dimanche

1. Les dérogations permanentes
2. Les dérogations sur autorisation
3. Les dérogations conventionnelles (Le travail en continu, le travail en équipes de suppléance)
4. Les sanctions

IV. Le travail des jours fériés, la journée de solidarité

V. Les astreintes

1. Définition des astreintes et évolution légale et jurisprudentielle
2. Les modalités de mise en place
3. L'articulation avec les durées légales du travail et les temps de repos
4. La suppression des astreintes

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur. Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Faire face à l'absentéisme

Date : 8 avril 2025

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Identifier les situations et connaître les outils de lutte contre l'absentéisme.

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu :

I – Introduction

1. Définition de l'absentéisme
2. Sources et prévention

II – Faire face à la suspension du contrat pour maladie ou accident

1. Les obligations du salarié : obligation d'information et de justification
2. Les obligations de l'employeur : maintien total ou partiel de la rémunération, formalités pour la prise en charge par la sécurité sociale, mise en œuvre de la prévoyance, ...
3. Vérifier l'aptitude du salarié après certaines absences : rendez-vous de liaison, visite de pré-reprise, visite de reprise
4. Gérer le retour du salarié en mi-temps thérapeutique
5. L'obligation de loyauté, les incidences de l'exercice d'une autre activité professionnelle pendant l'arrêt maladie
6. Les outils de lutte contre la fraude : la contrevisite médicale, ...
7. Les risques liés au motif de licenciement pour absence prolongée ou répétée désorganisant l'entreprise
8. Respecter la protection des salariés victime d'AT/MP
9. La rupture conventionnelle pendant l'arrêt maladie

III – Traiter les absences injustifiées

1. L'exercice du pouvoir disciplinaire
2. Abandon de poste valant démission ou licenciement pour faute grave ?

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01
toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Les libertés individuelles et la protection de la vie personnelle confrontées aux obligations professionnelles

Date : 3 juin 2025

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Identifier les situations comportant un risque d'atteinte aux libertés individuelles, savoir réagir face à ces situations.

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu :

I – Le principe du respect des libertés individuelles et les conditions des restrictions apportées

II – Les libertés individuelles

1. La liberté de religion
2. La liberté d'apparence
3. La liberté d'expression (notamment dans le cadre de l'utilisation des nouvelles technologies)
4. Le droit de choisir son domicile
5. Le droit à une correspondance privée
6. Le droit à une vie sentimentale
7. Le droit de grève
8. Le droit au respect de l'intégrité physique (l'état de santé)

III – La protection de la vie personnelle

1. Appliquer cette protection dès le recrutement
2. Dans le contrôle de l'activité des salariés
3. Les faits de la vie personnelle ne peuvent caractériser une faute disciplinaire

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Faire face au contrôle de l'inspecteur du travail

Date : 7 octobre 2025

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Connaitre l'étendue des moyens d'action de l'inspecteur du travail et les conséquences d'un contrôle

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu :

I – Connaître les droits et obligations inhérents à la fonction d'agent de contrôle

II – Déterminer la compétence de l'agent de contrôle

III – Faire face à un contrôle

1. Droit d'entrée et de visite
2. Droit d'enquête
3. Droit de communication
4. Droit de prélèvement
5. Recours à des organismes agréés
6. Délit d'obstacle à contrôle
7. Les moyens de contrainte et d'action à disposition de l'agent de contrôle
8. La transaction pénale

IV. Les pouvoirs de décision de l'inspecteur du travail

1. Déterminer les domaines dans lesquels l'autorité administrative est amenée à prendre des décisions
2. Vérifier le formalisme de la décision
3. Introduire un recours contre la décision de l'inspecteur du travail

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Les bonnes pratiques en matière de mise à disposition et de sous-traitance

Date : 18 novembre 2025

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Savoir distinguer les notions juridiques de mise à disposition et de sous-traitance, connaître les risques et sécuriser les situations rencontrées dans l'entreprise.

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu :

I – Distinguer les différentes notions juridiques

II – La convention de mise à disposition

1. Mettre en place l'opération de mise à disposition
2. Gérer les relations individuelles avec le salarié mis à disposition
3. L'intégration du salarié dans les relations collectives de chaque entreprise

III – La sous-traitance

1. Définition de la sous-traitance
2. Critères de la sous-traitance
3. Les caractéristiques de la fausse sous-traitance
4. Obligation des parties au contrat de sous-traitance
5. Management de la sous-traitance
6. Les principes de précautions à mettre en œuvre

IV. Les sanctions

1. Le prêt de main d'œuvre illicite
2. Le délit de marchandage
3. Le travail dissimulé
4. Les sanctions civiles

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

La Carte
CAPSTAN



La Carte C A P S T A N

OBJECTIFS

Dans la conduite d'un projet, vous pouvez avoir besoin de former sur un thème particulier une catégorie de salariés ou une équipe...

Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande.

Nous avons conduit des formations spécifiques pour des entreprises de secteur très divers :

- ➔ Industrie
- ➔ Banque
- ➔ Assurance
- ➔ Restauration
- ➔ Syndicat patronal
- ➔ Cliniques et hôpitaux
- ➔ Etablissements sanitaires sociaux et médico-sociaux
- ➔ Coopératives
- ➔ Secteur agricole
- ➔ Grande distribution
- ➔ Agroalimentaire...

Ces formations sont adaptées à l'entreprise, à sa convention collective et à ses accords.

Contact : Pole Formation Florence Lourde



05 62 47 89 01



toulouse@capstan.fr

PROPOSITIONS DE THEMES

- Exercer le pouvoir disciplinaire
- Gérer l'absence maladie
- Organiser les congés payés
- Recourir au CDD
- Recruter à temps partiel
- Administrer les crédits d'heures
- Faire face aux demandes de congés
- Rembourser les frais engagés par un salarié
- Transiger avec le salarié
- Faire face à un contrôle de l'inspection du travail
- Organiser les élections professionnelles
- L'épargne salariale
- Gérer les absences liées à la maternité
- Négocier dans l'entreprise
- Employer et/ou accueillir en stage des jeunes
- Faire fonctionner le comité social et économique
- Gérer les modifications du contrat de travail
- Faire face aux demandes de formation
- Organiser le temps de travail
- Gérer les ruptures autres que le licenciement
- Mettre en œuvre l'obligation d'emploi des personnes handicapées
- Conduire un entretien avec un salarié
- Gérer le départ à la retraite
- Ecrire au salarié
- Actualiser le contrat de prévoyance
- Utiliser les formes de rémunérations exonérées
- Appréhender le risque harcèlement
- Déterminer le temps de travail effectif
- Adapter le salarié à l'emploi
- Mesurer le risque discriminatoire
- Faire face à un accident du travail et à une maladie professionnelle
- Traiter un dossier d'inaptitude médicale
- Rédiger le contrat de travail
- Connaitre les prérogatives des représentants du personnel
- Les indemnités liées à la rupture du contrat : calcul, régime social et fiscal
- Sécuriser le forfait jours
- Les experts du comité social et économique

NOTRE POLE FORMATION

Les équipes de formateurs sont composées exclusivement d'avocats et juristes reconnus pour leur maîtrise technique et leurs aptitudes pédagogiques. Ils sont spécialistes ou experts dans les domaines de droit social, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.

Sont consultables sur demande :

- L'organigramme du Pôle formation
- Le règlement intérieur du Pôle formation et les mesures applicables dans le contexte sanitaire actuel
- Le bilan formation de l'année 2024 mentionnant les indicateurs de suivi et d'évaluation des formations 2024
- Le registre d'accessibilité à l'accueil du public
- La procédure de traitement des réclamations.

NOTRE METHODE ET NOS OUTILS

- Une illustration permanente de l'exposé par des exemples pratiques, des QCM ou des mises en situation.
- La remise de supports.
- Le Cabinet est agréé organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et sommes certifiés QUALIOPI.
- CAPSTAN Sud-Ouest traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation. Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.

NOS COORDONNEES

Pole Formation
05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

EN PRESENTIEL

Les Jeudis du Cabinet

Ils se déroulent dans des lieux habilités à recevoir du public et dont les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les plans d'accès aux lieux de formation sont disponibles sur demande auprès du Pole Formation.

Les Ateliers du Social

La formation a lieu dans nos locaux :

CAPSTAN SUD OUEST-
 18 Impasse René Couzinet –
 31500 TOULOUSE

Transports en commun : ligne tisséo 37

En voiture : Sortie Rocade 17 ou 18

Parking à disposition



Personnes en situation de handicap

Nos formations sont ouvertes à toute personne en situation de handicap.

Accessibilité : nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si besoin, avant la formation, vous pouvez contacter nos Référentes handicap Florence Milan ou Florence Lourde par téléphone au 05-62-47-89-01 ou par mail toulouse@capstan.fr

EN DISTANCIEL

Nos formations Les Ateliers du Social peuvent se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Pour suivre une formation à distance, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Une convocation est adressée au minimum deux jours avant l'ouverture de la session avec toutes les informations nécessaires rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation envoyé.

Des temps d'échanges participatifs et interactifs sont organisés (via la messagerie ou à l'aide du microphone).

Un support pédagogique, élaboré spécialement pour la formation, est partagé à l'écran (support également transmis au participant après la formation).

Une attestation de présence et un certificat de réalisation sont édités, mentionnant la participation et les horaires de connexion.

Quelques conseils pratiques pour suivre une formation à distance en toute sérénité :

- se réserver un espace dans un endroit calme ;
- se consacrer uniquement à la formation ;
- se déconnecter de la messagerie électronique ;
- mettre son téléphone en mode silencieux ;
- désactiver le microphone pour éviter les interférences sonores.

Pour toute question, contactez notre Pôle formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025

à retourner par fax, mail ou courrier à l'attention de
Florence LOURDE Pole formation Capstan Sud-Ouest
18, impasse René Couzinet - CS 55832 - 31505 Toulouse Cedex 5
T +33 5 62 47 89 01 - toulouse@capstan.fr

Choix du programme

Les Jeudis du cabinet

CAPSTAN

**Merci de préciser le choix des dates
pour l'ensemble des 4 journées.**

- 13 ou 20 mars 2025
 12 ou 19 juin 2025
 11 ou 18 septembre 2025
 4 ou 11 décembre 2025

Les Ateliers du Social

CAPSTAN

**Merci de cocher la ou les date(s)
choisie(s)**

- 4 février 2025
 4 mars 2025
 8 avril 2025
 3 juin 2025
 7 octobre 2025
 18 novembre 2025
-

Raison sociale :

Adresse :

Nom du participant :

Téléphone fixe / mobile :

Email :

Le ou Les participants sont-ils en situation de handicap¹ ? oui non

Nom et téléphone du Responsable Formation :

Établissement d'une convention de formation ? oui non

Règlement de la facture par : l'entreprise un organisme de formation

Nom et adresse de
l'organisme de formation

Signature et cachet de
l'entreprise

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente.

¹ Si oui, la Référente handicap prendra contact avec le ou les participant(s) avant la formation

POUR NOUS CONTACTER

Cabinet CAPSTAN SUD OUEST

**18, impasse René Couzinet
CS 55832**

31505 TOULOUSE Cedex 5

T + 33 5 62 47 89 00

toulouse@capstan.fr

Associés

Cécile AUTHIER
Nicolas CHRISTAU
Adeline GAUTHIER-PERRU
Michel JOLLY
Stéphane LEPLAIDEUR
Florence MILAN
Axelle MOURGUES

Juristes

Julie BENOS
Anne-Justine GONCALVES
Irina GINESTE
Lucas MINERVINI
Nathalie SEGUELAS

Avocats

Mélina BOUROUTSIS
Marine CHIMISANAS
Lise DUMONT
Emilie MARTIN
Romane MARTY
Mathilde MOLINIER-KOUAS
Mélanie PIALEPORT
Neïla SADNIA
Xavier URANGA

POLE FORMATION

Florence MILAN, Directrice
Florence LOURDE, Responsable administrative
Delphine TRIPIAU, Assistante formation

*Retrouvez toute l'actualité du droit du travail sur notre appli **CAPSTAN News** sur AppStore et Google Play*



Conditions générales de vente

Les inscriptions aux formations organisées par la société Capstan Sud-Ouest, impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de Capstan Sud-Ouest.

1. Inscription

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription Capstan Sud-Ouest dûment complété adressé au Pôle Formation sur l'adresse toulouse@capstan.fr.

L'inscription à une formation constituée de plusieurs sessions est prise pour l'année entière.

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur extérieur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

2. Formation sur mesure

Les demandes de formation sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation et d'un devis.

3. Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de formation

Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée du programme de la formation concernée et d'une convention de formation en double exemplaire.

Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit impérativement être retourné au Cabinet Capstan Sud-Ouest avant le début de la formation par mail (toulouse@capstan.fr) ou par courrier à : Capstan Sud-Ouest - 18 impasse René Couzinet 31505 TOULOUSE CEDEX 5.

Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée au participant.

Pour les formations à distance, un lien d'invitation est envoyé au plus tard 2 heures avant le démarrage de la session.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

4. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au Cabinet Capstan Sud-Ouest et parvenue au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation soit par mail (toulouse@capstan.fr) soit par courrier à : Capstan Sud-Ouest - 18 impasse René Couzinet 3150 TOULOUSE CEDEX 5.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, Capstan Sud-Ouest facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 100% du prix de la formation, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à Capstan Sud-Ouest (soit par mail (toulouse@capstan.fr) soit par courrier.

Par ailleurs, Capstan Sud-Ouest se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard dix jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, Capstan Sud-Ouest s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.

5. Tarifs – Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur chaque programme, en Euro hors taxes.

Les factures émises par Capstan Sud-Ouest sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou postal paiement en ligne, chèque.

En cas de financement par un organisme collecteur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de transmettre l'attestation de prise en charge par courriel ou par courrier postal à CAPSTAN Sud-Ouest.

En cas de facturation à un organisme payeur extérieur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires à la facturation.

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription, concernant le financement et/ou la facturation de la formation, CAPSTAN Sud-Ouest procède à la facturation de l'entreprise responsable de l'inscription.

A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Conformément à l'article D441-5 du Code du Commerce, tout retard de paiement pourra donner lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement d'un intérêt de retard de trois fois le taux d'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimal de 40€.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, Capstan Sud-Ouest serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

6. Attestation de suivi de formation

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou remis au participant.

7. Propriété intellectuelle

Les dossiers et supports pédagogique, en version papier et/ou numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif. Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN SUD-OUEST.

Droit à l'image : le participant s'il le souhaite peut se connecter sans activer le mode « visio ».

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN SUD-OUEST.

8. Protection des données à caractère personnel

CAPSTAN SUD-OUEST traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.

Les types de données concernées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus. Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, comptabilité et facturation du cabinet de CAPSTAN SUD-OUEST ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les OPCO et organisme payeur désigné lors de l'inscription à la formation.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : toulouse@capstan.fr.

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

9. Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

10. Contestation et Litige

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour Capstan Sud-Ouest, 18 impasse René Couzinet – CS 55832 – 31505 TOULOUSE Cedex 5

Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

En cas de contestation ou de différend relatif à la convention de formation, une solution amiable est recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Toulouse.

Conditions générales de vente applicables à compter du 1er janvier 2021.